

Technicien lumière

RNCP36601 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Code(s) NSF	323t
Formacode(s)	45062
Code(s) ROME	L1504
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	01/07/2022
Date d'échéance	20/12/2023

Certificateur(s)

SPECTACLES ET TECHNI ASS FRANC FORMATION · SIRET : 33871410800044

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Cette certification répond aux besoins et demandes du marché de l'emploi des secteurs du spectacle et de l'évènement. Ceux-ci requièrent des professionnels capables de travailler notamment sur l'installation, la mise en œuvre et le paramétrage des systèmes d'éclairage. Ces activités demandent également des ressources et des compétences techniques et technologiques dédiées aux nouvelles technologies lumière qui ne cessent d'évoluer et intègrent de plus en plus des systèmes d'éclairage complexes où les techniques de projections d'images et vidéo viennent compléter ces scénographies lumières.

Les nouvelles mises formes de mises en scène artistiques font appel à des technologies informatisées, réseaux et à des systèmes d'éclairage automatiques nécessitant les connaissances théoriques mais également les compétences et les savoir-faire pour répondre aux demandes des prestataires et des structures de spectacle. Nous voyons également ces techniques s'insérer de plus en plus dans le monde de la muséographie et dans celui de l'éclairage architectural.

Le technicien lumière se voit dans l'obligation de maîtriser ces technologies spécifiques mais également d'être capable d'intervenir sur les systèmes plus anciens, encore nombreux dans les salles de spectacle. Cette étendue de compétences, issue des activités du professionnel, est intégré dans le parcours des candidats à la certification afin qu'ils puissent intégrer le marché du travail en toute légitimité et ceci en s'adaptant aux différentes configurations des spectacles.

Tout en ayant les compétences et les capacités professionnelles de ses activités, le technicien lumière doit donc avoir également une bonne vision des autres corps de métiers en même temps qu'une vision accrue et pertinente des évolutions de son propre environnement professionnel. Ce métier technique qu'est celui de technicien lumière fait partie intégrante de l'arborescence des professions techniques du spectacle.

ACTIVITÉS VISÉES

Le technicien lumière collabore à l'élaboration d'un spectacle, d'une prestation ou d'un évènement concernant les aspects dédiés à l'éclairage et à la lumière, et contribue à son déroulement dans la totalité de son exploitation. Ses activités techniques liées à l'éclairage sont indissociables des autres composantes du spectacle, qu'elles soient techniques, artistiques, administratives ou institutionnelles et doivent être menées dans un souci d'organisation guidées par un relationnel concordant aux contextes et à l'environnement des activités.

Dans sa spécialité professionnelle le technicien lumière prépare, installe, met en fonctionnement, contrôle et désinstalle les dispositifs techniques et scéniques lumière nécessaires à la prestation d'éclairage. Il collabore à l'exploitation pendant le déroulement du spectacle, ceci en adéquation avec les demandes du régisseur lumière ou de

l'éclairagiste et dans un respect des règles liées à la sécurité des biens et des personnes.

Les activités et les fonctions attribuées au technicien lumière peuvent être, dans le cadre d'une équipe, réalisées et organisées de façon autonome. Elles sont par contre soumises à l'autorité et à la responsabilité d'un régisseur lumière ou d'un responsable technique et exigent le respect des consignes ainsi que des contraintes liées à la réglementation.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le technicien lumière :

- analyse le cahier des charges lumière et le synoptique ;
- repère les contraintes techniques d'exploitation et les aspects liés à la réglementation dédiés aux activités du spectacle ;
- produit le dossier technique en intégrant les données techniques et contextuelles correspondant à l'analyse ;
- déterminer les besoins techniques en termes de matériel et de câblage pour satisfaire à la mise en œuvre des systèmes d'éclairage ;
- rédige les listes de matériels en utilisant la terminologie dédiée et en justifiant les choix techniques ;
- élabore des calculs en manipulant des formules de base en électricité ;
- analyse et choisit les équipements électriques dédiés à la demande d'éclairage pour permettre une mise en fonctionnement des systèmes d'éclairage en toute sécurité ;
- situe les risques électriques de l'installation par une prévention et une inclusion des contraintes ;
- explique les suggestions d'adaptation techniques lumière par une proposition de compte rendu écrit ;
- détermine les besoins en équipements et en câblage lumière en analysant les documents techniques fournis ;
- détermine les équipements électriques des systèmes d'éclairage et des équipements en appliquant les calculs électriques ;
- choisit les équipements, le câblage lumière et le câblage électrique en se référant à la demande et aux documents techniques ;
- réalise les préparations de matériel lumière en instituant une signalétique dédiée aux différents espaces d'exploitations ;
- vérifie les équipements et le câblage lumière par des tests simples en utilisant les outils de contrôle afin de s'assurer du bon fonctionnement des différents éléments ;
- organise les zones de déchargement sur le lieu du spectacle en analysant le plan d'implantation lumière ;
- prend en compte les autres corps de métiers présents lors des phases de transport et de mise en œuvre en appliquant la réglementation dédiée aux activités ;
- aménage les zones d'exploitation en utilisant et en manipulant, en toute sécurité, des dispositifs scéniques du lieu de spectacle ;
- installe la régie lumière, les équipements lumière en se référant aux documents techniques d'exploitation ;
- vérifie la cohérence de l'installation du système d'éclairage et des équipements lumière en analysant les documents techniques ;
- connecte les systèmes d'éclairage et les équipements lumière dédiés à la scène et à la salle en respectant le contenu des documents techniques (Synoptique et fiche technique) ;
- connecte les branchements électriques des équipements lumière et du système d'éclairage en respectant la réglementation ;
- vérifie l'architecture des systèmes d'éclairage et des équipements lumière dédiés à la scène et à la salle en contrôlant l'installation ;
- aménage les zones de démontage en fonctions des autres corps de métier et des zones de déchargement en appliquant les consignes de sécurité ;
- désinstalle la régie lumière et les équipements lumière en respectant les procédures réglementaires ;
- vérifie préalablement l'architecture du système d'éclairage et des équipements lumière et les différents patchs en se référant aux documents techniques ;
- applique les procédures d'allumage du système d'éclairage et des équipements lumière en contrôlant la faisabilité des actions ;
- configure le système d'éclairage et les équipements lumière en utilisant les outils de paramétrage et en répondant aux demandes du régisseur lumière ;
- complète les documents de paramétrage en précisant les fonctions et les informations techniques du système d'éclairage et des équipements lumière dédiés à la scène et à la salle pour l'exploitation du spectacle ;
- explique les directives du régisseur lumière ou de l'éclairagiste en utilisant le langage technique approprié afin de

respecter les demandes du régisseur lumière ou de l'éclairagiste ;

- règle les luminaires en fonction des documents techniques et des demandes du régisseurs lumière ou de l'éclairagiste ;
- produit le document nécessaire liés à la conduite lumière du spectacle en vérifiant les configurations techniques d'exploitation du spectacle ;
- analyse la conduite lumière du spectacle en se référant et en analysant les documents d'exploitation ;
- réalise les interventions techniques et scéniques par des actions techniques précises en fonction de la conduite lumière du spectacle et des demandes du régisseur lumière.

Blocs de compétences

RNCP36601BC01 — Analyser une demande d'éclairage en fonction des documents techniques fournis

LISTE DE COMPÉTENCES

Analyser la demande d'éclairage et le synoptique en identifiant les contraintes afin de réunir l'ensemble des éléments techniques et matériels nécessaires à l'élaboration d'un dossier technique

Repérer les contraintes techniques d'exploitation et les aspects liés à la réglementation dédiés aux activités du spectacle pour les intégrer dans l'étude de la demande

Produire le dossier technique en intégrant les données techniques et contextuelles correspondant à l'analyse afin de répondre à la demande d'éclairage

Déterminer les besoins techniques en termes de matériel et de câblage pour satisfaire à la mise en œuvre des systèmes d'éclairage

Rédiger les listes de matériels en utilisant la terminologie dédiée et en justifiant les choix techniques pour compléter le dossier technique

Élaborer des calculs en manipulant des formules de base en électricité afin de prévoir un bilan de puissance

Analyser et choisir les équipements électriques dédiés à la demande d'éclairage pour permettre une mise en fonctionnement des systèmes d'éclairage en toute sécurité

Situer les risques électriques de l'installation par une prévention et une inclusion des contraintes pour garantir la sécurité des biens et des personnes

Expliquer les suggestions d'adaptation techniques lumière par une proposition de compte rendu écrit afin de justifier les propositions envisagées

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation pratique professionnelle reconstituée : une demande d'éclairage est faite par le régisseur lumière qui encadre l'épreuve. Il indique également les consignes au candidat. Le document fourni au candidat est un cahier des charges intégrant une demande technique d'éclairage pour un spectacle et un dossier technique type vierge avec la liste des documents demandés (Partie analyse, partie réglementaire, listes de matériel, analyse et calculs électriques, proposition d'adaptation techniques). Le candidat doit :

- effectuer l'analyse de la demande en intégrant les contraintes d'exploitation et rédiger un dossier technique ;
- faire une lecture du synoptique afin de vérifier la cohérence de l'installation et de déterminer les besoins techniques ;
- lister sur un document écrit les aspects dédiés à la réglementation et à la sécurité et les intégrer dans le dossier technique ;
- compléter le dossier technique en intégrant les listes du matériel choisi pour la demande d'éclairage (équipements, câblage, accessoires, consommables) ;
- proposer une analyse électrique écrite reposant sur des calculs afin d'évaluer les besoins électriques ;
- rédiger les documents électriques nécessaires à la demande d'éclairage (liste de matériel et calcul de puissance) ;
- proposer des adaptations techniques au régisseur lumière et les rédiger sur un document ;
- justifier ces propositions et les expliquer au du régisseur lumière qui encadre l'épreuve.

RNCP36601BC02 — Préparer le matériel d'éclairage en fonction de la fiche technique et du plan d'implantation lumière

LISTE DE COMPÉTENCES

Déterminer les besoins en équipements et en câblage lumière en analysant les documents techniques fournis pour ordonner la préparation technique

Déterminer les équipements électriques des systèmes d'éclairage et des équipements en appliquant les calculs

électriques afin de prévoir l'alimentation de ceux-ci

Choisir les équipements, le câblage lumière et le câblage électrique en se référant à la demande et aux documents techniques afin de répondre à l'analyse de la fiche technique et du plan d'implantation lumière

Réaliser les préparations de matériel lumière en instituant une signalétique dédiée aux différents espaces d'exploitations pour faciliter l'organisation de répartitions

Vérifier les équipements et le câblage lumière par des tests simples en utilisant les outils de contrôle afin de s'assurer du bon fonctionnement des différents éléments permettant la mise en œuvre des systèmes d'éclairage

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation pratique professionnelle reconstituée : le régisseur lumière qui encadre l'épreuve fournis au candidat les documents suivants : la fiche technique et le plan d'implantation lumière d'une demande d'éclairage. Le parc de matériel lumière dont dispose le candidat est complet et ne demande aucune autre location complémentaire. Le candidat doit :

- établir les listes techniques des équipements et du câblage lumière et électrique après lecture des documents fournis et préciser une signalétique du matériel en fonction des zones d'exploitation ;
- organiser les zones de conditionnement du matériel afin de répartir les équipements en fonction de la régie lumière ;
- sélectionner les équipements et le câblage lumière en adéquation avec la fiche technique et le plan d'implantation lumière ;
- sélectionner le câblage électrique afin d'alimenter les équipements dédiés aux systèmes d'éclairage, ceci en cohérence avec les documents fournis ;
- répartir les équipements, le câblage de commande lumière et le câblage électrique en fonction des zones d'exploitation et en concordance avec le système d'identification que le candidat aura choisi ;
- expliquer oralement les phases de contrôle qu'il souhaite réaliser ;
- procéder à la vérification d'un équipement lumière (projecteur), d'un câble de commande, d'un câble de puissance et d'un câble d'alimentation en prenant en compte les moyens de prévention des risques et en utilisant les outils de contrôles.

Pour le processus de contrôle, le candidat sélectionne un projecteur de son choix, un câble de commande lumière et un câble électrique et effectue les actions demandées. Le régisseur lumière qui encadre l'épreuve évalue le candidat dans ses démarches de contrôles de l'équipement, du câble de commande lumière et du câble d'alimentation.

RNCP36601BC03 — Installer et désinstaller les systèmes d'éclairage en fonction des demandes d'exploitation

LISTE DE COMPÉTENCES

Organiser les zones de déchargement sur le lieu du spectacle en analysant le plan d'implantation lumière afin de répartir le matériel d'éclairage sur les zones d'exploitation

Prendre en compte les autres corps de métiers présents lors des phases de transport et de mise en œuvre en appliquant la réglementation dédiée aux activités afin de respecter la prévention des risques et les consignes de sécurité en termes de gestes et postures

Aménager les zones d'exploitation en utilisant et en manipulant, en toute sécurité, des dispositifs scéniques du lieu de spectacle afin d'organiser l'implantation des systèmes d'éclairage et des équipements lumière

Installer la régie lumière, les équipements lumière en se référant aux documents techniques d'exploitation afin que l'installation soit en cohérence avec les documents techniques fournis

Vérifier la cohérence de l'installation du système d'éclairage et des équipements lumière en analysant les documents techniques afin de contrôler la cohérence entre la réalisation et les plans d'implantation lumière

Connecter les systèmes d'éclairage et les équipements lumière dédiés à la scène et à la salle en respectant le contenu des documents techniques (Synoptique et fiche technique) afin que la mise en fonction soit opérante

Connecter les branchements électriques des équipements lumière et du système d'éclairage en respectant la réglementation et en effectuant la demande auprès du régisseur lumière afin de garantir un fonctionnement complet de l'installation lumière

Vérifier l'architecture des systèmes d'éclairage et des équipements lumière dédiés à la scène et à la salle en contrôlant l'installation afin que la concordance entre les plans d'implantation lumière, la fiche technique et les zones d'exploitation soit confirmée

Aménager les zones de démontage en fonctions des autres corps de métier et des zones de déchargement en appliquant les consignes de sécurité pour la mise en action des phases de démontage et de manutentions

Désinstaller la régie lumière et les équipements lumière en respectant les procédures réglementaires afin de ranger

et de stoker l'ensemble du matériel

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation pratique professionnelle reconstituée : le régisseur lumière qui encadre l'épreuve fournit au candidat les documents suivants : la fiche technique et le plan d'implantation lumière d'une demande d'éclairage. Pour cette situation pratique, les différents équipements et systèmes d'éclairage sont présents sur le lieu du spectacle et stockés dans le lieu prévu à cet effet. Le candidat doit :

- se munir des équipements nécessaires à la manutention des équipements et des systèmes d'éclairage (EPI) ;
- ordonner et aménager les zones de manutentions en respectant les règles liées à la prévention des risques pour prévenir ses actions d'installation ;
- mettre en place le système d'éclairage et les équipements lumière sur les structures prévues pour l'implantation lumière de la scène et de la salle ;
- effectuer des manipulations scéniques nécessaires à l'installation du matériel lumière en toute sécurité et dans le respect des consignes et des procédures ;
- contrôler cette mise en place en concordance avec le plan d'implantation lumière et la fiche technique et vérifier le rangement des espaces d'exploitation ;
- relier les équipements lumière en utilisant le câblage adéquate (puissance, commande, réseau) et en fonction de la fiche technique ;
- procéder aux branchements électriques après une demande faite au régisseur lumière qui encadre l'épreuve ;
- vérifier l'installation du système d'éclairage et des équipements lumière dédiés à la scène et à la salle en rapprochant la fiche technique, le synoptique et le plan d'implantation lumière ;
- aménager les zones de démontage en organisant une logique de désinstallation ;
- expliquer, au régisseur lumière qui encadre l'épreuve, les actions prévues pour le démontage et leur chronologie ;
- contrôler la faisabilité du démontage en collaboration avec les autres corps de métier ;
- désinstaller le système d'éclairage et les équipements lumière ;
- ranger le matériel dans l'espace prévu en respectant les consignes de sécurité liées aux manipulations.

RNCP36601BC04 — Configurer les systèmes d'éclairage en fonction des demandes du régisseur lumière

LISTE DE COMPÉTENCES

Vérifier préalablement l'architecture du système d'éclairage et des équipements lumière et les différents patches en se référant aux documents techniques afin de respecter la logique d'organisation fournie par les documents techniques
Appliquer les procédures d'allumage du système d'éclairage et des équipements lumière en contrôlant la faisabilité des actions afin que l'intégrité fonctionnelle soit respectée

Configurer le système d'éclairage et les équipements lumière en utilisant les outils de paramétrage et en répondant aux demandes du régisseur lumière pour une concordance des demandes techniques et artistiques

Compléter les documents de paramétrage en précisant les fonctions et les informations techniques du système d'éclairage et des équipements lumière dédiés à la scène et à la salle pour l'exploitation du spectacle

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation pratique professionnelle reconstituée : pour cette situation pratique, le système d'éclairage et les équipements lumière sont installés et correspondent à la fiche technique et au plan d'implantation lumière. Les mises en fonction du système d'éclairage, des gradateurs et des équipements lumière sont suivies par le régisseur lumière qui encadre l'épreuve. Le candidat doit :

- organiser les phases de mise en fonctionnement en contrôlant l'installation dans les règles de prévention des risques dédiées aux activités ;
- contrôler auprès du régisseur lumière encadrant l'épreuve et des autres corps de métier la faisabilité de la mise en fonctionnement du système d'éclairage et des équipements lumière dédiés à la scène et à la salle ;
- effectuer, après validation du régisseur lumière la mise en fonction du système d'éclairage et des équipements lumière ;
- vérifier les procédures d'allumage dans leurs exécutions pour le système d'éclairage et les équipements lumière dédiés à la scène et à la salle ;
- vérifier les configurations demandées sur les documents techniques fournis ;
- procéder aux différents paramétrages du système d'éclairage demandés sur les documents techniques et/ou demandés par le régisseur lumière qui encadre l'épreuve ;
- procéder aux différents paramétrages des équipements lumière demandés sur les documents techniques et validés par les artistes ou le régisseur lumière qui encadre l'épreuve ;

- rédiger les documents pour l'exploitation du spectacle en tenant compte des configurations effectuées du système d'éclairage et les équipements lumière ;
- faire un exposé oral au régisseur lumière, qui encadre l'épreuve, concernant l'architecture du système d'éclairage afin de vérifier l'adéquation de l'installation avec les demandes du régisseur lumière et/ou des artistes.

RNCP36601BC05 — Régler le système d'éclairage et les équipements lumière en fonction des documents techniques et en adéquation aux demandes du régisseur lumière

LISTE DE COMPÉTENCES

Expliquer les directives du régisseur lumière ou de l'éclairagiste en utilisant le langage technique approprié afin de respecter les demandes du régisseur lumière ou de l'éclairagiste

Régler les luminaires en fonction des documents techniques et des demandes du régisseurs lumière ou de l'éclairagiste en effectuant leurs directives afin de répondre à leurs instructions et en respectant les données du plan de feux lumière

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation pratique professionnelle reconstituée : le régisseur lumière qui encadre l'épreuve fournit au candidat les documents suivants : la fiche technique et le plan d'implantation lumière et le patch lumière. Pour cette situation pratique, le système d'éclairage et les équipements lumière sont installés et sont en adéquation avec la fiche technique et le plan d'implantation. Le système d'éclairage est en fonctionnement et diffuse de l'éclairage. Le réglage de deux projecteurs est demandé au candidat par le régisseur lumière qui encadre l'épreuve. Le régisseur lumière donne au candidat les directives nécessaires concernant les spécificités des réglages (Point chaud, orientation, netteté, cadrage, ouverture, niveau). Le candidat doit :

- reformuler les directives du régisseur lumière ou de l'éclairagiste en utilisant la terminologie dédiée afin qu'il vérifie la compréhension de la demande ;
- effectuer les réglages de deux projecteurs en expliquant ses démarches au régisseur lumière (Ce dernier choisit le type de projecteurs).

RNCP36601BC06 — Assister le régisseur lumière durant l'exploitation et effectuer les interventions selon ses directives

LISTE DE COMPÉTENCES

Produire le document lié aux demandes d'interventions en vérifiant les configurations techniques d'exploitation du spectacle afin de répondre aux demandes du régisseur lumière et/ou des artistes

Analyser la conduite lumière du spectacle en se référant aux documents techniques d'exploitation afin de prévoir les interventions demandées par le régisseur lumière et /ou les artistes

Réaliser les interventions techniques et scéniques par des actions techniques précises en fonction de la conduite lumière du spectacle et des demandes du régisseur lumière afin de répondre aux besoins d'exploitation

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation pratique professionnelle reconstituée : le régisseur lumière qui encadre l'épreuve fournit au candidat les documents suivants : la fiche technique, le plan d'implantation lumière, le patch lumière, la conduite lumière du spectacle et toutes informations complémentaires sur les besoins des artistes. Pour cette situation pratique, une situation pratique d'exploitation de spectacle est mise en œuvre. Un moment de la conduite lumière du spectacle intègre une demande d'interventions souhaitée par le régisseur lumière qui encadre l'épreuve. Le candidat doit :

- contrôler la demande d'intervention du régisseur lumière en lui expliquant les actions qui seront réalisées par le candidat ;
- produire un document synthétique lié à l'intervention choisie par le régisseur lumière pendant la phase de conduite lumière du spectacle concerné ;
- organiser l'intervention en prenant en compte les aspects techniques, artistiques, environnementaux et les autres corps de métier ;
- effectuer l'intervention en fonction de la demande du régisseur lumière et des besoins des artistes ;
- connaître ses fonctions et savoir se positionner en tant que technicien.ne lumière dans un environnement de travail ;
- rendre compte des actions qu'il a réalisées et de la finalité de celles-ci sur la conduite du spectacle.(Compte rendu au régisseur lumière).

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Organisation et prestation de spectacles et/ou d'évènements, de droit privé et public, quel que soit leur secteur d'activité : prestataires de service ; théâtres privés ; théâtres publics ; opéras ; parcs d'attraction ; production de spectacle ; salles de spectacle ; collectivités locales.

La taille des entreprises varie de la dimension nationale à la dimension internationale. Les entreprises peuvent être unipersonnelles ou des TPE.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Technicien lumière d'accueil – Technicien lumière de tournées – Technicien lumière d'équipements – Technicien lumière de prestations.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Pour réaliser des opérations sur ou à proximité d'une installation électrique, le technicien lumière doit être habilité (Habilitation électrique BO). L'habilitation est la reconnaissance, par l'employeur, de la capacité d'une personne placée sous son autorité à accomplir, en sécurité vis-à-vis du risque électrique, les tâches qui lui sont confiées. Avant d'être habilité, le travailleur doit avoir été formé et avoir été déclaré apte par le médecin du travail.

L'habilitation des travailleurs s'appuie sur les dispositions du Code du travail (articles R. 4544-9 à R. 4544- 11) et sur les règles techniques de la norme française NFC 18-510 de janvier 2012 "Opérations sur les ouvrages et installations électriques et dans un environnement électrique – Prévention du risque électrique". De plus, pour réaliser des opérations et des pratiques sur des installations structurelles, et notamment sur des systèmes de machinerie, le technicien lumière, après avoir été formé et avoir été déclaré apte par le médecin du travail, doit répondre aux critères d'évaluation pour obtenir cette attestation lui permettant de réaliser toutes opérations sur les installations structurelles au sein du centre de formation STAFF.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très faible (1/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	2 500 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+2 (DUT, BTS, Deug ou équivalent) en communication et information (16 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	U1X80 — Professionnels des spectacles · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	28 833
Jugés difficiles à recruter	10 %
Emplois saisonniers	31 %
Familles professionnelles (FAP)	U1X80 — Professionnels des spectacles

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Avoir validé les tests d'entrée qui intègrent un test de mathématique, un test de connaissances générales, un test de connaissances du spectacle et un test de connaissances en électricité.

Avoir validé l'entretien d'entrée consistant à présenter son projet professionnel en adéquation à la certification visée.
Avoir une expérience initiale dans le secteur d'activité des techniques de la lumière sous forme de stage ou d'évaluations en milieu de travail.

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Pour les candidats issus de la formation :

avoir suivi avec assiduité les cours (à l'appréciation de l'administration de STAFF sur la base de 5 jours d'absence injustifiées maximum états des présences signés faisant foi) et avoir rendu le rapport de stage ou d'activités.

Par la voie de la capitalisation ou validation partielle : avoir effectué une demande par écrit auprès du centre de certification STAFF.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

4 membres : 1 président du jury : directeur technique ou régisseur général ; 2 professionnels du spectacle en activité : régisseurs lumière ou éclairagistes ; 1 représentant de STAFF : directeur du centre de formation ou responsable pédagogique.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	11 794 €
Selon la branche	6 000 € – 11 794 €
Prise en charge	Branches concernées
11 794 €	Valeur par défaut · 210 branches
8 000 €	CPNE de l'ingénierie, des services informatiques et du conseil
6 830 €	CPNEFP de la blanchisserie, laverie, location de linge, nettoyage à sec, pressing et teinturerie
6 000 €	CPNEFP de la métallurgie

Base légale

Date de décision	01/07/2022
Durée de l'enregistrement	2 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	20/12/2023

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2019	10	0	100 %	38 %
2018	8	0	86 %	86 %
2017	10	0	100 %	80 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP4827

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP38479

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36601/>